

L'ACTION DU GOUVERNEMENT
RELANCE DE L'ACTIVITE, MESURES POUR L'EMPLOI, SOUTIEN DES MENAGES
ET PREPARATION DE L'AVENIR

Suivi départemental
Seine-Saint-Denis

Données actualisées le 17/02/2010

Pour lutter contre la crise mondiale qui a frappé notre pays, le Président de la République et le Gouvernement ont adopté des mesures exceptionnelles dès fin 2008 et début 2009 afin d'en atténuer la gravité et en réduire la durée en France.

Le soutien initial aux banques et aux filières industrielles fragilisées s'est accompagné de nombreuses interventions publiques pour favoriser l'activité, aider les entreprises, accélérer les projets d'équipements des collectivités locales (FCTVA), protéger l'emploi et apporter des mesures de justice en faveur des ménages aux revenus modestes.

Les premiers résultats sont déjà visibles fin 2009. Le retour à une croissance (+0,6 % au 4ème trimestre 2009) certes encore très fragile, mais positive et supérieure à celle de bien d'autres pays, ainsi qu'une quasi-stabilité du chômage en novembre et une décrue en décembre 2009 qu'il faut consolider dans la durée, démontrent bien le succès des mesures de relance, qui continuent de produire leurs effets en ce début 2010.

A présent, il s'agit d'assurer dans les meilleures conditions possibles la sortie de crise et la préparation de la reprise, tout en persévérant dans l'effort prioritaire pour l'emploi. Dans ce contexte, le grand emprunt national doit préparer la France aux défis de l'avenir.

Les mesures, nombreuses, mises en oeuvre pour les pouvoirs publics sont reprises dans ce document. Elles concernent aussi bien les investissements publics, l'aide aux entreprises, le soutien direct à l'emploi, mais aussi la vie quotidienne de nos concitoyens (logement, rénovation urbaine, universités, etc.), ainsi que la préparation de l'avenir (recherche, emprunt national, éco-cités, éco-quartiers, etc.).